COMPTE-RENDU

DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CUVAT

SÉANCE DU 07 DÉCEMBRE 2020

<u>Présents</u>: Julie MONTCOUQUIOL, Jacques JAMES, Sandrine REBELLE, Nadia DERRIEN-MOLLIER, Jacques COESNON, Didier TERRIER, Roland DUQUEUX, Philippe CLERJON, Emilie LAVOREL, Claire DÉPIGNY-SOUVRAS, Jessica DA COSTA, Henri MASSON, François RIGNOT, Christelle COUFFI. **Représenté**: Maxime MICHEL (par Julie MONTCOUQUIOL).

<u> Absents</u> : ---

Ordre du jour :

- Désignation du Secrétaire de séance
- Intervention de Messieurs Xavier BRAND, Président de la Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES et Benoît DUPERTHUY, Directeur Général des Services, sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)
- Approbation du compte-rendu de la réunion du 09 novembre 2020
- Délibérations :
 - * Règlement intérieur du Conseil Municipal Approbation de l'avenant n° 1
 - * Dépenses d'investissement Autorisation de paiement avant le vote du Budget Primitif 2021
 - * Révision du loyer de l'appartement du Presbytère
- Commissions Communales
- Informations diverses
- Questions diverses.

La séance est ouverte à 19h30.

Madame Jessica DA COSTA est désignée comme secrétaire de séance.

Intervention de Messieurs Xavier BRAND, Président de la Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES et Benoît DUPERTHUY, Directeur Général des Services, sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

→ Monsieur Xavier BRAND

- Le PLUi permet de bâtir une cohérence urbanistique au niveau du territoire.
- Il permet également d'atténuer la pression exercée par les habitants sur les élus communaux (Maires) car les décisions sont prises au niveau de l'Intercommunalité.
- Le transfert de la compétence doit intervenir au 1^{er} juillet 2021, sauf si 25 % des Communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent (ces deux conditions étant cumulatives).
- Il indique qu'il reste à la disposition de chacune et chacun.

→ Monsieur Benoît DUPERTHUY

- Les autorisations d'urbanisme continueront d'être traitées au niveau communal.
- Le volet communal, au niveau du PLUi, sera piloté par le Maire de chaque Commune.
- Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) sont de plus en plus complexes à élaborer et à gérer. Les déclassements seront de plus en plus nombreux ainsi que les contraintes liées aux réseaux (eau potable, eaux pluviales, eaux usées, ...), ce qui rendra la coordination de plus en plus difficile.
- Le PLUi peut être une réponse à ces contraintes, en gardant une souplesse pour les Maires.
- Un travail de convergence a déjà été fait au préalable, ce qui permettrait de passer plus facilement au PLUi.

→ Questions

- Monsieur Henri MASSON s'interroge de savoir si le PLUi n'entraînerait pas, dans un futur plus ou moins proche, la disparition des Communes.
- Monsieur Xavier BRAND répond que c'est une décision politique et qu'il n'est pas très inquiet sur ce sujet.
- Monsieur François RIGNOT rappelle que chaque Commune a des spécificités : par exemple, les distances de recul. Il s'interroge sur leurs prises en compte dans le cadre d'un PLUi. Il pose, également, la question de l'avenir du S.Co.T. (Schéma de Cohérence Territoriale) du Bassin Annécien et de l'éventuelle création d'un S.Co.T. intercommunal.

→ Questions (suite)

Réponse : il faut voir le rang dans le S.Co.T. ainsi que la réglementation. Il peut y avoir des règlements différents mais en élaborant une certaine cohérence. Chaque Commune pourrait garder des spécificités. C'est à l'Intercommunalité de définir cela.

Nous ne sommes pas dans une dynamique de construction ; il y a une asphyxie du territoire. La densification a ses limites ; les services sont saturés.

- Monsieur Philippe CLERJON pose la question du délai de mise en œuvre. Par exemple : si la compétence PLUi est transférée au mois de juillet, quand sera-t-elle applicable ?
- Réponse : pas avant 2 ou 3 ans. La réalisation du PLUi s'appuiera sur les derniers PLU élaborés par les Communes.
- Monsieur François RIGNOT s'interroge quant à l'imputation de la charge financière induite par la réalisation du PLUi. Réponse : si la compétence est transférée, les coûts liés à l'élaboration du PLUi seront à la charge de la Communauté de Communes.

Madame le Maire remercie Messieurs Xavier BRAND et Benoît DUPERTHUY pour leur présentation.

Le compte-rendu de la réunion du 09 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

1º/ Règlement intérieur du Conseil Municipal – Approbation de l'avenant nº 1

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-8 ;
- **Vu** la délibération du Conseil Municipal n° 202011/01 en date du 09 novembre 2020 approuvant le règlement intérieur du Conseil Municipal ;
- **Considérant** qu'il est nécessaire d'apporter des précisions audit règlement et, par conséquence, de procéder à des modifications ;
- Entendu l'exposé de Madame le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 🔖 adopte l'avenant nº 1 au règlement intérieur du Conseil Municipal, annexé à la présente ;
- 🔖 <u>dit</u> que toutes les autres dispositions du règlement intérieur, non modifiées par le présent avenant, demeurent inchangées.

suffrages exprimés	15
* pour	12
* contre	01
* abstentions	02

2º/ Dépenses d'investissement - Autorisation de paiement avant le vote du Budget Primitif 2021

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Considérant** que l'article L.1612-1 permet à l'ordonnateur d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;
- Considérant que le budget primitif 2021 sera voté, au plus tôt, fin février ;
- Considérant qu'il convient de ne pas retarder le paiement des factures des Entreprises ;
- **Considérant** que le montant des crédits ouverts (opérations réelles) au budget de l'exercice 2020 s'élève à 2.054.104.01 euros pour les chapitres 21 et 23 et que le quart de ce montant est de 513.526.00 euros ;

Madame le Maire propose à l'Assemblée d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement à hauteur de 513 526,00euros.

Chapitre	Libellé	Montant maximum autorisé T.T.C.
21	Immobilisations corporelles	213.526.00 euros
23	Immobilisations en cours	300.000.00 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, <u>approuve</u> la reprise de ces dépenses sur les crédits qui seront inscrits au Budget Primitif 2021.

suffrages exprimés	15
* pour	15
* contre	
* abstentions	

3°/ Révision du loyer de l'appartement du Presbytère

Madame le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la révision du montant du loyer de l'appartement communal, situé dans le Presbytère, et propose de la réévaluer selon la formule ci-dessous :

Loyer année 2012 X <u>Indice de Référence des Loyers (3ème trimestre 2020)</u> Indice de Référence des Loyers (3ème trimestre 2011)

Loyer année N

Soit : 601.91 x <u>130.59</u> = 649.88 euros <u>120.95</u>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, <u>décide</u> de réviser, à compter du 1^{er} janvier 2021, le montant du loyer de l'appartement communal, situé dans le Presbytère, par application de la formule ci-dessus.

suffrages exprimés	15
* pour	15
* contre	
* abstentions	

Madame le Maire rappelle que l'intégralité des textes des délibérations est consultable et affichée en Mairie.

COMMISSIONS COMMUNALES

1º/ Commission « Communication »

La réunion du 13 novembre a porté sur l'état d'avancement du bulletin municipal. Ce dernier paraîtra en début d'année.

2°/ Commission « Développement Durable, Mobilités et Sécurité Routière »

La réunion a eu lieu le 24 novembre.

Il a été décidé:

- la mise en place de cendriers sous le kiosque et devant la salle des fêtes ainsi qu'un système de corbeilles de tri à côté du kiosque à la place des deux poubelles existantes pour inciter les gens à trier. Des demandes de devis ont été effectuées :
- la mise à disposition, en Mairie, de sachets de sacs pour les déjections canines courant janvier.

Côté chemins communaux, l'étude au cas par cas de la faisabilité avec les riverains concernés se poursuit.

En ce qui concerne la sécurité routière, les propositions de sociétés concernant l'acquisition d'un radar pédagogique et de solutions de signalisation aux abords de l'école notamment sont toujours à l'étude.

Par ailleurs, Monsieur François RIGNOT s'interroge quant à l'avancée de la réflexion sur la possibilité de l'installation d'un radar verbalisateur par une commune, question posée par M Jacques COESNON, lors d'une précédente réunion du conseil municipal.

Madame Claire DÉPIGNY-SOUVRAS indique que la question sera étudiée en Commission.

La prochaine réunion aura lieu en janvier 2021.

3°/ Commission « Finances »

La réunion du 27 novembre a permis de faire un point par rapport au budget primitif. Il en ressort que le prévisionnel était respecté.

4°/ Commission « Scolarité, Jeunesse et Solidarité Intergénérationnelle »

N'ayant pas pu organiser en présentiel une réunion avec les Représentants des Parents d'Elèves (RPE) durant le mois de novembre, nous avons apporté des réponses à leurs questions posées par mail concernant les points suivants : effectifs cantine et garderie, organisation de la pause méridienne, bilan du système de réservation, critères de recrutement du personnel périscolaire, diverses questions sur la garderie du soir : goûter, activités extra-scolaires, ... Une rencontre en présentiel en nombre limité est toutefois programmée le 15 décembre afin de préciser certains points soulevés par les RPE. Les réponses seront alors communiquées à l'ensemble des parents d'élèves et aux Membres de la Commission.

Certains sujets (possibilité de la mise en place du quotient familial et du Service Minimum d'Accueil, questions des régimes spécifiques et des pénalités) nécessitent d'être étudiés de manière plus approfondie par la Commission. Monsieur Henri MASSON demande à ce que ces points puissent être abordés en Conseil Municipal et pas seulement en Commission.

Réponse de Madame le Maire : les thématiques soulevées par les RPE doivent d'abord être étudiées en Commission. Si des modifications devaient être envisagées, le nouveau règlement intérieur cantine-garderie serait présenté en Conseil Municipal et soumis à délibération.

5°/ Commission « Urbanisme, Travaux et Gestion du Patrimoine »

5.1. Urbanisme

La Commission s'est réunie le 30 novembre 2020 et a émis les avis suivants :

5.1.1. <u>Déclarations Préalables</u>

* BUFFARD René pour la construction d'une pergola

parcelles cadastrées section A nº 1684-1685 – 210, route des Voisins

demande de pièces complémentaires

* LAZZERINI David pour la création de deux fenêtres de toit

parcelles cadastrées section A n° 2729-2738 – 591, route de Ferrières – Lotissement « Les Embrunes » avis favorable

* MAGLIOCCO Gaëlle pour division en vue de construire

parcelles cadastrées section A n° 2858-2860 – lieu-dit « les Lavorel » avis favorable

5.1.2. Permis de Construire

* CORBET Bertrand pour la création d'une ouverture en façade Ouest, de deux ouvertures en toiture et restauration de la facade Nord

parcelles cadastrées section A n° 1286-3151-3152-3302-3305 – 716, route de Proméry avis favorable

5.1.3. Permis de Construire Modificatif

* DUFFOUG Cédric/LEDUC Elodie pour l'agrandissement d'un garage (largeur, profondeur, hauteur), l'ajout d'une fenêtre de toit, la construction d'une piscine de 21 m² et d'une pergola de 27 m² parcelle cadastrée section A n° 3332 – 118, chemin des Ecoliers – Lotissement « La Buissonnière » avis favorable

5.2. Travaux

5.2.1. Route des Voisins

Les travaux de goudronnage auront lieu le 11 décembre pour la chaussée et le 14 décembre pour le trottoir, sous réserve de conditions météorologiques favorables.

5.2.2. Route des Caves

Trois sociétés ont été consultées.

Les réponses seront analysées lors de la prochaine réunion de la Commission.

5.2.3. Route de Ferrières

Le Département a réalisé une cunette en bas de la route des Lavorel pour canaliser les eaux pluviales afin de limiter le débordement sur la chaussée.

5.2.4. Route de Proméry

Une réunion de présentation, aux Membres de la Commission, du projet précédemment préparé a eu lieu le 16 novembre.

Il a été décidé de consulter notamment la société ATGT-Ingénierie (ex-HBI).

Une réunion a eu lieu le 25 novembre avec cette dernière afin de présenter le projet.

Par ailleurs, une enquête parcellaire complémentaire est en cours pour finaliser les acquisitions foncières.

5.2.5. Peinture sur la voirie

Trois entreprises ont été consultées.

Les réponses seront analysées lors de la prochaine réunion de la Commission.

5.3. Gestion du Patrimoine

5.3.1. Salle polyvalente

Il a été convenu de demander des devis, aux trois sociétés consultées en juillet, pour l'ensemble des ouvertures afin de préparer le budget 2021.

Deux d'entre elles sont déjà venues afin de prendre les mesures.

La prochaine réunion aura lieu le 14 décembre 2020 à 18h15.

6°/ Commission « Vie Associative, Sportive et Culturelle »

L'initiative du Comité des Fêtes, à l'occasion du Téléthon, a rencontré un vif succès. Nous leur adressons nos remerciements et nos félicitations.

La prochaine réunion aura lieu le 11 décembre 2020 à 16h00.

INFORMATIONS DIVERSES

Les informations sont présentées par Madame Julie MONTCOUQUIOL ou les élus concernés.

1º/ Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

De nombreux remerciements ont été adressés suite à la distribution de repas aux Anciens.

2°/ Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES

2.1. Réhabilitation et agrandissement du groupe scolaire

Les travaux de terrassement ont débuté avant le déplacement des préfabriqués. Celui-ci est toujours prévu pendant les vacances de février 2021.

Une réunion d'attribution des lots a eu lieu le 04 décembre. Quelques lots devront être renégociés. Cependant, cette procédure n'aura pas d'impact sur le démarrage des travaux.

2.2. ZAE des Voisins

Une réunion est prévue avec le Grand Annecy le 15 décembre 2020 à 14 heures.

3°/ Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Services de SEYSSEL (SIESS)

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour du prochain comité qui se déroulera le 15 décembre 2020.

4°/ Personnel Communal

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du prochain départ en retraite de Madame Christiane BOURIEL, Secrétaire de Mairie. Celui-ci est fixé au 12 janvier 2021.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur François RIGNOT fait remarquer que le trottoir, le long du jardin du Presbytère, n'a pas été déneigé suite à l'installation de balises de signalisation, empêchant son utilisation par les piétons. Ce point va être traité.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le lundi 11 janvier 2021 à 19 heures 30

Séance levée à 21 heures.